

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-1467

présenté par

Mme Descamps, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, M. Gomès, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sophie Métadier, M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Thill et M. Zumkeller

**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologies pluridisciplinaires	20 000 000	0
Recherche spatiale	0	20 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
<b>TOTAUX</b>	20 000 000	20 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Chaque année, 500 enfants meurent des suites d'un cancer, soit l'équivalent de 20 classes d'écoles. Le cancer est la 1ère cause de mortalité par maladie chez les enfants. Pourtant, très peu de crédits accordés à la recherche sur les cancers des enfants. Le présent amendement vise à conduire à la création d'un vrai fonds de recherche pour prendre à bras le corps ces maladies, et pour développer de vrais traitements, afin de faire baisser ces statistiques aussi dramatiques qu'intolérables.

Cet amendement entend attribuer 20 000 000 euros à l'action 15 « Recherches scientifiques et technologies en sciences de la vie et de la santé » du programme 172 « Recherches scientifiques et technologies pluridisciplinaires » au détriment de l'action 04 « Maîtrise de l'accès à l'espace » au sein du programme 193 « Recherche spatiale ».

Cette réduction a pour but de se conformer aux exigences de la loi organique relative aux lois de finance qui oblige, lorsque l'auteur d'un amendement souhaite augmenter les crédits d'un programme, à diminuer les crédits d'un autre programme d'autant.

Il n'est pas envisagé de restreindre les moyens accordés à la recherche spatiale, mais bien d'attribuer des moyens supplémentaires à la recherche sur les cancers pédiatriques.